

SIVU DE LA PIEVE DE SAMPIERO

CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2026 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

dont représentés : 1

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Syndical du SIVU de la Pieve de Sampiero étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par le Président sortant, sous la présidence de M. Paul BERNARDI, doyen des membres du Conseil.

Suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Délégués de la Commune de Bastelica : MM. Jean-François GANDON, Jean PITTILLONI, Jean-Claude SCAPULA

Délégués de la Commune de Cauro : MM. Paul BERNARDI, Pascal LECCIA, Patrick RINIERI

Délégués de la Commune d'Eccica-Suarella : MM. Philippe BARTOLI, Paul POGGI

Date de la convocation :

7 avril 2026

Publication le : 14 avril 2026

Absents : M. André FLORI (procuration à Paul POGGI)

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 14 avril 2026

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Paul POGGI

Délibération n°002-001-2026 : Election du Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-2 et L.2122-7 ;

Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que M. Pascal LECCIA est candidat à la fonction de Président ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

SIVU DE LA PIEVE DE SAMPIERO

Suffrages obtenus par M. Pascal LECCIA : 9 (neuf)

M. Pascal LECCIA ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Président du SIVU.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président de séance,
Paul BERNARDI

